

5. *Résolu*, que pour faire disparaître tout doute sur cette question, il est désirable qu'un acte du Parlement du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, soit passé pour définir les limites nord-est, nord et nord-ouest du *Canada*, comme suit : A l'est, par l'océan *Atlantique*, cette limite devant s'étendre au nord par le détroit de *Davis*, la baie de *Baffin*, le détroit de *Smith* le et chenal *Kennedy*, y compris toutes les îles qui s'y trouvent ou y sont adjacentes et appartiennent à la *Grande-Bretagne* par droit de découverte ou autrement ; au nord, la frontière s'étendra de manière à comprendre tout le continent jusqu'à l'océan *Arctique* et toutes les îles qui s'y trouvent du côté de l'ouest jusqu'au cent quarante-unième méridien ouest de *Greenwich* ; et au nord-ouest par le territoire d'*Alaska* des *Etats-Unis*.

6. *Résolu*, qu'il est désirable que le Parlement du *Canada*, lorsque le transfert des susdits territoires aura été complété, aura le pouvoir de faire des lois pour leur bien-être et leur bon gouvernement futurs, et d'adopter toutes règles et règlements les concernant, ainsi qu'il est fait dans les autres territoires ; et le Parlement du *Canada* exprime sa volonté d'assumer tous les devoirs et obligations en résultant.

7. *Résolu*, qu'une humble adresse contenant ces résolutions soit présentée à Sa Majesté.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

*Résolu*, qu'il soit nommé un comité spécial composé de messieurs *Mills*, *Mackenzie*, *Lafamme*, Sir *Albert J. Smith*, Sir *John A. Macdonald* et *Langevin*, pour préparer le projet d'une adresse à Sa Majesté basées sur les dites résolutions.

*M. Mills*, du comité spécial nommé pour préparer le projet d'une adresse à Sa Majesté, fait rapport que le comité a préparé une adresse en conséquence laquelle est lue comme suit,

A Sa Très-Excellente Majesté la Reine

TRÈS GRACIEUSE MAJESTÉ :

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes du *Canada*, réunis en Parlement, demandons humblement qu'il nous soit permis d'approcher Votre Majesté pour lui représenter :

Que des doutes existent relativement aux limites nord et nord-est des territoires du Nord-Ouest et de la Terre de *Rupert*, transférés au *Canada* par ordre de Votre Majesté en Conseil du 23 juin 1870, incorporant les territoires de la *Baie d'Hudson* et du Nord-Ouest avec le *Canada*.

Que la découverte et l'exploitation de mines dans le voisinage du détroit de *Cumberland*, et d'autres raisons, établissent la nécessité de faire disparaître aussitôt que possible tous doutes concernant la juridiction du *Canada* sur ces parties de l'*Amérique-Britannique du Nord*.

Qu'il y a eu une correspondance à ce sujet entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement du *Royaume-Uni* de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* qui, par l'entremise du très-honorable secrétaire d'Etat des colonies, a fait connaître sa volonté de transférer au *Canada* tous les territoires en question et a engagé le gouvernement canadien à exprimer ses vues relativement à l'opportunité d'une législation dans ce but.

Qu'il est opportun d'établir sans réserve aucune, les droits du *Canada* sur toutes l'*Amérique Britannique du Nord* et les îles adjacentes (la province de *Terreneuve* non comprise) et d'accepter l'offre de Votre Majesté de transférer ces territoires au *Canada*.

Que pour faire disparaître tout doute sur cette question, il est désirable qu'un acte du Parlement du *Royaume-Uni* de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* soit passé pour définir les limites nord-est, nord et nord-ouest du *Canada*, comme suit : A l'est, par l'océan *Atlantique*, cette limite devant s'étendre au nord par le détroit de *Davis*, la baie de *Baffin*, le détroit de *Smith* et le chenal *Kennedy*, y compris toutes les îles